



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 JUILLET 2010

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité
ACICZ

Le lundi 12 juillet 2010 à 15 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 5 juillet 2010, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Préalablement à la réunion du Conseil municipal, Monsieur le Maire annonce une présentation de la communauté d'agglomération Sophia Antipolis sur le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Cette présentation, sous la forme d'une projection commentée – jointe au présent procès-verbal – par les soins de Monsieur Olivier Bérard, responsable du service de gestion des déchets au sein de la CASA, précède l'appel nominal réalisé par les soins de Monsieur Jean-Pierre Gonzalez, premier adjoint au Maire.

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. Francis PERUGINI, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, Mme Yvette MEUNIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Yves DAHAN, M. Jacques BAYLE, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAoui, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Michèle MURATORE

Procurations :

M. Georges ROUX à M. Eric PAUGET
M. André-Luc SEITHER à Mme Angèle MURATORI
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Francis PERUGINI
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Audouin RAMBAUD
M. Patrick DULBECCO à M. Serge AMAR
M. Alain BIGNONNEAU à M. Jean-Pierre GONZALEZ
M. Michel GASTALDI à M. Henri CHIALVA
Mme Marguerite BLAZY à M. André PADOVANI
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI
Mme Marina LONVIS à Mme Nathalie DEPETRIS
Mme Carine CURTET à Mme Anne-Marie BOUSQUET
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE
Mlle Cécile DUMAS à M. Denis LA SPESA
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents :

Mme Jacqueline DOR, Mme Martine SAVALLI

Présents : 33 / procurations : 14 / absent : 2

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

En début de séance, Monsieur le Maire a informé l'Assemblée du dépôt de la motion dont la teneur suit, par le Groupe la Gauche et l'Ecologie pour Antibes - Juan les Pins :

00-0 - MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE LA GAUCHE ET L'ECOLOGIE POUR ANTIBES JUAN LES PINS RELATIVE AUX RENFORTS DE LA POLICE NATIONALE

Le groupe "La Gauche et l'Ecologie pour Antibes Juan-les-Pins" présente une motion, on l'écoute.

Monsieur Piel :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Le nombre des renforts de la police nationale, huit effectifs au lieu des 20 attendus, ne correspond pas au besoin de la circonscription d'Antibes – Vallauris, d'autant que les effectifs actuels sont en nombre insuffisant et que les policiers sont souvent utilisés à des tâches qui n'ont rien à voir avec le maintien de l'ordre comme, par exemple, les expulsions locatives.

De fait, le poste provisoire de La Brague sera fermé pendant la saison.

Il semble que les autres grandes communes du littoral ne soient pas maltraitées de la même façon.

Ce n'est pas la vidéosurveillance ni la police municipale, elle aussi en nombre insuffisant, qui pourront pallier cette réduction drastique. Pourtant beaucoup de nos concitoyens passent du sentiment d'insécurité à l'insécurité réelle. C'est pour cela que nous vous proposons la motion suivante :

« Les élus du conseil municipal d'Antibes réunis le 12 juillet 2010 protestent contre l'absence de renfort de police nationale suffisant pour assurer la sécurité des personnes et des biens pendant la saison estivale sur la circonscription d'Antibes – Vallauris. Ils demandent instamment à Monsieur le Ministre de l'Intérieur de disposer sans attendre les effectifs manquants, douze policiers nationaux, en poste au commissariat d'Antibes. »

Monsieur le Maire :

Merci. Monsieur Piel, j'ai reçu vendredi après-midi la motion de votre groupe, par laquelle vous souhaitez que élus du conseil municipal protestent auprès du ministère de l'Intérieur contre l'absence de renforts et le manque de moyens policiers. Je dois vous rassurer et vous dire que c'est la deuxième intervention que je fais auprès du ministre de l'Intérieur dont une question écrite, il y a déjà quelques mois, pour vérifier que le niveau de police sur le plan de notre circonscription correspond à la situation de délinquance que nous devons affronter.

Je ne suis pas très malheureux en fait que vous me posiez cette question, parce que cela veut dire que, finalement, vous m'avez souvent accusé d'être sécuritaire et de développer des moyens pour assurer la sécurité de nos concitoyens, et je vois que finalement vous y venez aussi, comme d'autres maires qui ont mis la vidéosurveillance, qui ont fait des polices municipales, qui les ont armées, et qui ont fait en sorte que la sécurité de leurs concitoyens soit au cœur de leur préoccupation.

Je suis aussi intervenu auprès de Monsieur le Préfet avant la saison estivale et justement sur les renforts. Et si je n'ai pas répondu aux questions qu'on me posait, c'est que les renforts n'étaient pas définitivement acquis, et c'est ainsi que j'ai obtenu par cette concertation que les renforts saisonniers soient plus importants que ceux qui étaient initialement prévus et que le nombre de 6 qui était prévu initialement passe à 11.

C'est vrai que ça ne correspond pas à une année faste dans laquelle, dans le passé, il y avait eu 20 policiers en renfort, mais c'était une époque où nous partageons la compagnie républicaine de sécurité avec plusieurs autres villes ; et j'ai plutôt opté pour que la compagnie républicaine de sécurité soit affectée systématiquement à la ville d'Antibes Juan les pins et plus particulièrement au secteur de Juan les Pins.

Les effectifs permanents sont effectivement une de mes préoccupations et c'était l'objet de ma question écrite au gouvernement il y a quelques mois, et je peux vous dire que nous aurons huit fonctionnaires de plus et un commissaire adjoint à la rentrée en septembre.

Je rappelle par ailleurs que les renforts ne sont affectés qu'à l'Ouest du département compte tenu de la pression estivale qui existe. On ne peut donc pas dire que certaines villes sont mieux dotées en renforts que la ville d'Antibes puisque l'ensemble de la partie Est – je passe sur Villeneuve Loubet qui est une zone de gendarmerie – tout ce qui est à l'Est de Villeneuve Loubet n'a pas de renfort saisonnier.

Par ailleurs, ayant obtenu que la compagnie républicaine de sécurité, comme ça n'était pas le cas par le passé, soit maintenue en permanence sur place, je pense qu'on a répondu par ce point à la préoccupation de nos concitoyens.

Vous le savez Monsieur Piel, la période estivale est une période dans laquelle bien sûr la délinquance, j'allais dire « banale », augmente avec des cambriolages avec des vols à la tire, mais aussi des violences, des rixes et, malheureusement, une s'est produite de manière inopinée pendant la fête de la musique avec des conséquences mortelles sur une personne que l'on a connue.

En même temps, on voit des personnes de plus en plus jeunes en situation d'ivresse publique et il faut donc des opérations de maintien de l'ordre, et le maintien de l'ordre est affecté à la police nationale et plus particulièrement aux compagnies républicaines de sécurité.

C'est la raison pour laquelle, depuis longtemps, nous avons affecté toute notre police municipale aux manifestations et laissé l'espace public sous la responsabilité de la police nationale aidée des renforts de police municipale avec 9 effectifs supplémentaires pendant l'été et une modification d'horaires qui a été acceptée par l'ensemble des policiers municipaux, qui est un renforcement du 15h00 – 22h00 et qui déploie les forces sur, en particulier, le centre d'Antibes et Juan les pins pendant ces horaires, de manière à réaffecter les effectifs en charge de l'entrée à l'école - qui disparaît avec les vacances scolaires - et de redéployer ainsi ces effectifs.

Je rappelle aussi que la police municipale que vous trouvez insuffisante est une des 5 premières polices au niveau national en nombres d'effectifs par nombre d'habitants, et que je me souviens, peut-être pas vous mais dans votre entourage ou dans l'opposition, avoir entendu que nous avons fait une garde prétorienne et un flicage excessif à partir de policiers municipaux armés, et donc on est content de constater que vous en tous cas, considérez que c'est une bonne idée de continuer à développer une police municipale en coordination avec une police nationale.

En même temps, j'ai demandé à Monsieur le Préfet, qui l'a accepté, qu'au lieu d'avoir une seule opération de police en début de saison sur Antibes et sur Juan-les-Pins, ces opérations se répètent. Et donc nous aurons des aides de la police départementale, - nationale départementale - sur des opérations qui se dérouleront tout au long de l'été, à la fois bien entendu sur Antibes et sur Juan-les-pins, et plus particulièrement sur Juan-les -Pins.

Vous avez critiqué la vidéo surveillance souvent et je dois vous dire que sur les deux affaires les plus importantes qui se sont déroulées avec des atteintes aux personnes dans les semaines qui se sont déroulées, c'est grâce à la vidéosurveillance que l'identification des personnes et l'arrestation d'un certain nombre d'entre eux en particulier dans les vols avec violence qui se sont produits tôt le matin à Juan-les-Pins dans la pinède ont pu l'être grâce à la vidéosurveillance ; et donc il me semble que nous devons nous féliciter d'avoir développé ce moyen complémentaire de sécurité.

Vous le savez, la sécurité est ma préoccupation principale, j'ai toujours dit que c'était la première des libertés, je me réjouis que vous me rejoigniez sur cette préoccupation prioritaire.

Je vous rappelle que notre circonscription comprend Antibes et Vallauris et que nous avons encore obtenu une baisse de la délinquance. Sur bien entendu non pas ce que je viens d'évoquer - l'ivresse publique et les atteintes aux personnes ou les violences - mais avec : - 20 % pour les vols de véhicules ; - 7 % pour les vols à la roulotte ; - 5 % pour les vols de 2 roues avec un taux d'élucidation qui est passé de 7 à 9 % en 1 an.

C'est la raison pour laquelle je vous remercie de m'apporter votre concours dans l'aide que j'ai formulée pour avoir des renforts supplémentaires et que j'ai obtenue et sur l'aide que j'ai demandée pour avoir des effectifs supplémentaires à la rentrée et que j'ai obtenue, et j'espère que sur ces points comme sur d'autres nous verrons que l'intérêt général prime largement les intérêts politiques.

Je vous remercie encore de votre motion mais étant satisfaite, je vous propose de la retirer. Vous ne la retirez pas alors je passe au vote : qui est contre ? Qui est pour ? C'est une motion Monsieur, vous n'avez pas à me répondre sur une motion !

Monsieur Piel :

Il ne s'agit pas d'une intervention, juste une explication (inaudible) car vous avez donné des explications qui ne sont pas justes...

Monsieur le Maire :

Ah c'est pas juste alors allez-y. Par contre si vous dites des choses pas justes, je serai obligé de dire...

Monsieur Piel :

Bien sûr. Je ne parle pas de l'Est du département, quand je parle de villes comparables, je parle de Cannes, précisément.

Et donc là vous ne pouvez pas me dire qu'il y a eu moins de renforts à Cannes cette année que sur Antibes ça c'est le premier point.

Le deuxième point on a attendu vendredi pourquoi ? Parce que ...

Monsieur le Maire :

...c'est pas grave, je les prends (inaudible)...

Monsieur Piel :

...non mais on était dans les délais mais le vrai problème c'est qu'on attendait vendredi parce que nous aussi, à force de fréquenter les policiers dans des situations différentes à manifestations etc. on discute vous voyez ? L'annonce que vous faites de renforts de 11 policiers au lieu de 6 ne tient pas la route ; ça ne tient pas la route pour leur mission première de police nationale donc on aura pas contrairement à ce que vous dites, j'en suis désolé, les effectifs nécessaires qui permettraient d'assurer...

Monsieur le Maire :

... c'est pas des policiers ?

Monsieur Piel :

... si c'est des policiers mais ce n'est pas... je veux dire la nuit, enfin je ne vais pas entrer dans les détails, vous connaissez très bien il n'y aura pas assez d'hommes sur le terrain, ce n'est pas les CRS qui vont faire le travail de la BAC etc. etc.

Donc moi je prends acte surtout des 8 policiers à la rentrée avec enfin un adjoint au commissaire sur Antibes. Après, vous avez dit que je vous épauler etc. : moi j'ai surtout vu la différence de traitement entre la ville de Cannes qui n'a pas d'autres villes accolées à elle, et la circonscription d'Antibes et de Vallauris.

Et dans le même temps où il y avait cela on nous distribuait, y compris ici en conseil municipal, un petit fascicule qui expliquait qu'il fallait que les voisins soient solidaires. Moi je veux bien qu'on donne un numéro de portable aux voisins pour qu'ils appellent s'ils sentent qu'il y a un problème dans le quartier ; pour ça, c'est pas la vidéosurveillance qui fera le travail, c'est les forces de police donc je suis, contrairement à ce que vous pensez, je pense que la police nationale a un rôle primordial à jouer. Quant aux policiers municipaux, je n'ai pas dit qu'il n'y en avait pas assez, j'ai dit que le nombre ne correspondait pas aux postes qui sont ouverts et on l'a vu dernièrement à l'occasion du vote du budget supplémentaire, c'est tout.

Monsieur le Maire :

Bon, alors, sur les policiers, c'est pas moi dans une république qui est un Etat de droit, qui affecte les policiers à des tâches précises, c'est le commissaire de police et vous savez que la ville d'Antibes a cette caractéristique, c'est que la police municipale est à la disposition du commissariat de police, et que s'il y a une opération qui se déroule demain en matière de sécurité routière qu'on a pas évoquée mais qui est une de mes préoccupations en période estivale, et bien entendu la police municipale vient prêter son concours dans le cadre de la coordination.

Sur le plan, je ne partage pas votre avis sur le plan de la CRS, je pense que la compagnie républicaine de sécurité, en particulier sur la zone de Vallauris et sur la zone de Juan-les-Pins, sont indispensables à un maintien de l'ordre qui se fait souvent dans des situations difficiles avec des groupes qui s'affrontent ou bien alors qui vandalisent. Et dans ce contexte là, compte tenu du nombre de personnes, ce n'est pas avec un policier municipal de plus ou avec un de la BAC de plus que ça change quoi que ce soit. Donc je crois que le maintien de l'ordre, il se fait aussi la nuit par une compagnie républicaine de sécurité.

Je vous ai rappelé comment nous avons vu les choses, je vous ai rappelé que cette compagnie républicaine de sécurité, contrairement à ce qui se passait antérieurement, qui était partagée entre Cannes et Antibes, elle est désormais affectée à Antibes et donc cette situation là me convient compte tenu du type de délinquance que nous constatons.

J'ai aussi pris l'engagement de faire tous les quinze jours une réunion pour faire le point sur la délinquance, les incivilités, la propreté et la tranquillité publique, et donc ce soir il y a une première réunion ou plutôt une deuxième réunion qui s'effectue, il y en a eu une fin juin, il y en aura une fin juillet, il y en aura une dans le début du mois d'août, il y en aura une fin du mois d'août et ainsi on suivra, au pas à pas, la situation particulière.

Monsieur le Préfet est particulièrement intéressé par ce qui se passe sur la Ville d'Antibes et lors d'une prochaine opération de sécurité que j'ai voulue vespérale et nocturne, il sera présent et nous pourrons si vous voulez vous joindre à moi lui communiquer nos préoccupations permanentes et l'utilisation au mieux des forces de l'ordre.

Maintenant on passe au vote, pour lequel je ne demande bien entendu pas à ce que l'on vote votre motion puisque je pense que l'action que j'ai menée va dans le sens que vous souhaitez et les résultats obtenus également.

Alors qui est pour ?

A la majorité par 38 voix POUR sur 47 (7 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE et M. AUBRY) a REJETE la motion présentée par le Groupe La Gauche et l'Ecologie pour Antibes Juan-les-Pins.

MONSIEUR LEONETTI

00-1 DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - DECISIONS - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire :

Les décisions sont annexées, vous en avez pris connaissance, il n'y a pas de vote, est-ce qu'il y a, non, il n'y a pas d'intervention, donc on passe directement à la 00-2.

00-2 ACTION SOCIALE - PRESTATIONS ACCORDEES AUX AGENTS MUNICIPAUX - EVENEMENTS FAMILIAUX - EXTENSION DU CHAMP D'APPLICATION DU DISPOSITIF

Monsieur le Maire :

Vous en avez vu la teneur, il s'agit d'étendre le dispositif antérieur à des situations nouvelles et de maintenir, donc, ces prestations dans le cadre de l'action sociale.

Adoptée à l'unanimité.

00-3 INTEMPERIES - FONDS DE SOLIDARITE EN FAVEUR DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - DEMANDE DE SUBVENTION – BIENS ELIGIBLES – OUVRAGES MARITIMES

Monsieur le Maire :

La demande se fait en deux épisodes, une dirigée vers l'Etat concernant les installations qui sont sur le domaine public maritime, l'autre envers la Région, la Région s'étant manifestée pour apporter son soutien dans les opérations sinistrées concernant les communes.

Sur la première délibération, je cède la parole à Monsieur Moline.

Monsieur Moline :

Oui, Monsieur le Maire, merci. Vous aviez fait savoir clairement que vous n'appréciez pas vraiment mon humour. En revanche, moi j'ai beaucoup apprécié le vôtre à la lecture de ce passage de la délibération, je vous cite : « les délais prescrits par l'article R. 1613-6 du Code général des Collectivités territoriales exigeaient que la demande d'indemnisation soit formulée dans les deux mois avant la survenance de l'évènement climatique ». Bon, plus sérieusement, nous espérons être dans les délais d'attribution de l'indemnité de plus de 220 000 euros, je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Pas compris ni le fond ni la forme, c'est pas grave, vous êtes intervenu...

Monsieur Moline :

...non, non...(inaudible)

Monsieur le Maire :

... ne vous inquiétez pas nous sommes dans les règles nous sommes dans les délais. La parole est maintenant à la Gauche et l'Ecologie. Entendu, vous faites les deux en même temps.

Monsieur Piel :

Oui, sur ces deux délibérations, il est naturel que la solidarité nationale et régionale joue quand une catastrophe de cette ampleur se produit, d'autant que le littoral de la Côte d'Azur a subi en quelques mois plusieurs épisodes de ce type.

Je constate que le fameux millefeuille administratif remplit son rôle, pour le plus grand bien de la commune, mais je regrette l'absence du conseil général dans cet élan de solidarité ; il aurait permis une plus grande prise en charge des réparations.

La répétition des coups de mer et des phénomènes de houle, nous oblige à avoir une vraie réflexion. Ce ne sont plus simplement les plages qui sont concernées mais plus largement la bande côtière et le littoral. Il y a quelques semaines, vous nous avez présentés une étude : elle ne répond pas aux nouvelles questions. Nous ne pouvons pas nous permettre le statu quo alors que tout indique un véritable changement climatique. Pourquoi ne pas lancer un appel à projets ? Au-delà des experts, c'est toute une communauté qui aujourd'hui réfléchit, propose différentes solutions sur cette problématique. Sollicitons-les et écoutons-les.

Monsieur le Maire :

Monsieur Piel, je suis d'accord avec vous, un diagnostic n'a jamais apporté une solution, il apporte une réflexion mais la réflexion apporte des solutions. Et je crois que ce que nous avons montré, les études qui ont été menées autant par la Ville d'Antibes que par la communauté d'agglomération et le Département montraient effectivement que cette érosion était une érosion, en dehors des intempéries majeures, par laquelle la mer reprenait peu à peu la place qu'elle avait antérieurement à ce que l'homme gagne du terrain sur l'espace maritime.

En ce qui concerne les problèmes évoqués d'intempéries, ça n'est pas parce qu'il y aura une réforme des collectivités qu'il n'y aura pas une région et que cette région, avec des missions qui seront un peu mieux définies que celles d'aujourd'hui – je vous rappelle que Monsieur le Président a décidé qu'il intervenait mais il aurait pu très bien ne pas décider, moi je suis pour la clarification et en même temps s'il y avait - je le dis très clairement ici - une fusion d'un conseil général et d'un conseil régional en termes administratifs, il n'y aurait qu'une cellule qui travaillerait sur ces sujets et ça faciliterait considérablement l'avancement des projets.

Donc, ne mélangeons pas tout, aujourd'hui le Conseil régional, à titre exceptionnel, après 15 ans de ma présence ici, se porte candidat pour aider les communes quand il y a une intempérie...

Monsieur Piel :

(inaudible)

Monsieur le Maire :

... bien c'est la première fois, il y a eu des inondations et tout ça, jusqu'à présent c'était silence radio, maintenant la Région vient en appui et c'est très bien, elle vient en appui avec l'Etat et j'ai toujours pensé que l'Etat et la Région dans des contrats de ce type devaient être solidaires vis-à-vis des communes comme d'ailleurs on le voit bien avec ce qui s'est passé à Draguignan ; c'est un ressort régional, en tous cas pas d'un ressort communal, et si nous nous sommes portés solidaires de la Ville de Draguignan en termes d'équipements et en termes d'aides – avec d'ailleurs une lettre de remerciement excessivement élogieuse vis-à-vis des services qui se sont rendus sur place et qui ont fait un travail remarquable que je tiens à souligner – cela prouve bien qu'à un moment donné il y a une solidarité qui doit s'exercer.

Et donc effectivement, merci à l'Etat et merci à la Région de venir s'occuper de la bande littorale dont elle a une part de responsabilité avec les communes, une part de responsabilité partagée. En même temps, les demandes que nous faisons ne ruineront ni l'Etat ni la Région puisque, effectivement, on prend en charge une partie des dégâts maritimes qui se sont effectués et qui sont en principe aussi à la charge de la Ville d'Antibes.

Alors maintenant que les explications ont été données, je vais passer les délibérations l'une après l'autre :

Sur la 00-3 FONDS DE SOLIDARITE EN FAVEUR DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - DEMANDE DE SUBVENTION – BIENS ELIGIBLES – OUVRAGES MARITIMES

Qui est contre ? S'abstient ?

Adoptée à l'unanimité.

Sur la 00-4 INTEMPERIES - INTERVENTION DE LA REGION EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES

Adoptée à l'unanimité.

00-5 TRANSPORT - OPERATION POLE D'ECHANGES GARE SNCF D'ANTIBES - CONCERTATION PREALABLE - DEFINITION DES MODALITES - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire :

Je rappelle - il peut y avoir une petite ambiguïté dans la formulation – qu'on demande l'avis du conseil municipal sur les modalités de la concertation, le projet – avant qu'on me le dise – a déjà été présenté et pour que chacun rafraichisse sa mémoire, je vais demander à Madame Ristori de le présenter à nouveau. Il devrait être opérationnel et je rappelle qu'il bénéficie de l'aide de l'Etat – 7 millions d'euros de la part du ministère de Jean-Louis Borloo – de la Région et du Département, et nous sommes sur une emprise foncière à la fois départementale, communale et RFF, et maintenant il n'y a presque plus d'obstacle à ce que nous puissions commencer les éléments qui constituent la première pierre, la première base, du transport en commun en site propre.

Madame Ristori-Marin Laurence a la parole.

Madame Laurence Ristori-Marin, chargée de mission Transport Directrice Déplacements-Transports - Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), commente la projection jointe au présent procès-verbal, et présente succinctement les modalités de concertation envisagées.

Monsieur le Maire :

Alors, je rappelle que ça c'est le projet, que sa mise en œuvre nécessite donc qu'il y ait bien entendu une concertation, et que dans le cadre de cette concertation, nous puissions émettre un avis favorable sur les modalités de la concertation proposées par la CASA.

Donc, nous avons envisagé les éléments suivants :

- une durée de 4 semaines consécutives entre le 2 novembre et le 31 décembre 2010,
- un dossier, qui permettra de prendre connaissance des objectifs du projet et de ses principales caractéristiques,
- une exposition présentera les principaux objectifs et les caractéristiques du projet,
- au moins une réunion publique sera organisée sur la commune d'Antibes,
- un avis administratif sera affiché à la Mairie d'Antibes et sera publié dans deux journaux locaux.

Et bien entendu l'ensemble du dispositif sera sur le site Internet de la Ville et relayé par les outils de communication municipale pour la concertation. Voilà ce que je vous propose, qui est un peu au-dessus de la réglementation mais qui nous permettra une concertation à la Commune pour son information. Une fois finalisée, la CASA qui est maître d'œuvre diligentera l'enquête publique dite Bouchardeau que vous connaissez tous parce qu'elle correspond aux articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants du Code de l'Environnement que vous connaissez tous par cœur. Intervention La Gauche et l'Ecologie.

Monsieur Piel :

Oui Monsieur le Maire, nous sommes évidemment, et nous l'avions déjà dit, pour la construction de ce pôle multi modal, donc nous vous voterons ce rapport qui prépare la concertation et le côté public de cette concertation ; bien qu'étant de compétence communautaire cet équipement intéresse évidemment fortement les antibois, mais pour que nous votions sans retenue quelques précisions :

- dans le document vous faites état de la subvention de l'Etat – 7.3 millions d'euros - : nous aimerions savoir - vous venez d'évoquer 15 millions d'euros – je pense que c'est un peu à la louche - nous aimerions savoir si au moment de la présentation et de la concertation on aura une estimation un peu plus fouillée du coût pour que les citoyens puissent se faire une idée de cela .

Nous souhaiterions aussi qu'en novembre donc au moment de la concertation, on puisse assurer le maintien d'une gare ou d'une halte place Guynemer, que l'on puisse - parce que si on reste que sur le volet pôle multimodal je pense que ça suffira pas - aussi, dans le même ordre d'idée, au moment où ce pôle multimodal fonctionnera, que l'on puisse indiquer la volonté de multiplier les navettes dans le centre et la vieille ville, que ce soit bien desservi.

Il y a des parkings de dissuasion qui sont prévus avec des réserves foncières ; il faudrait que ces parkings soient utilisables au moment et dans les mêmes délais que le pôle multimodal.

Enfin, dernière précision, l'assurance que le déplacement des équipements de l'ASOA à Super Antibes se fasse à périmètre constant.

Avec ces quelques précisions, évidemment nous voterons ce rapport. Le comité de pilotage de ce pôle : je pense qu'on prend la SNCF et RFF. Il me semble opportun de proposer la même configuration – alors vous allez peut-être dire je suis focalisé sur Cannes mais bon c'est parce qu'on sort d'un comité de pilotage sur la gare de Cannes – et aujourd'hui, la SNCF et RFF est en train de revoir sa position quant à l'entrée dans les gares, c'est-à-dire avant il fallait une seule entrée... Je crois qu'il faut qu'on préserve la possibilité de faire un accès aux voies et aux guichets du côté nord comme du côté sud des voies ferrées.

Enfin, je terminerai en posant juste une question : quelle gestion ou quel gestionnaire pour ce pôle multimodal ? Syndicat mixte, établissement public, gestionnaire unique, public, privé, voilà c'est une question mais je ne suis pas sûr que vous ayez la réponse aujourd'hui mais c'est pour mémoire.

Monsieur le Maire :

Bien, intervention PS et les Verts.

Madame Muratore :

Alors nous demandons une précision parce que le courrier de la CASA qui est joint à la délibération indique : « ces études intègrent également toutes mesures conservatoires permettant à terme de réaliser le programme proposé par l'atelier Site des pétroliers Antibes ».

Alors si nous sommes d'accord avec les modalités d'organisation de la concertation publique sur le projet de gare multimodale, nous ne pouvons admettre un tel engagement sur un programme qui a été très rapidement présenté aux élus, sur lequel le débat au sein de cette instance n'a pas encore eu lieu. D'ailleurs, nous ne retrouvons pas cette mention dans le texte de la délibération. Donc nous souhaitons avoir des précisions sur ce point.

Et puis ensuite un point de détail : toujours dans ce courrier, on parle de cheminement piéton « confortable », nous préférierions « sécurisé ». Merci.

Monsieur le Maire :

Le confort et la sécurité ça va de paire. Mais si vous voulez « sécurisé », on mettra « sécurisé ». Pour la problématique de l'Etat, vous le savez, c'est une subvention qui est uniquement celle-là dans le cadre du développement durable, de 7 millions, et donc qui s'attache aux éléments qui permettent effectivement économies d'énergie, développement durable etc. Donc c'est cette partie là, cette thématique là, sous le contrôle de Madame Ristori, qui est subventionnée. Ca ne veut pas dire qu'on va subventionner une route, on va subventionner les éléments qui favorisent. Donc la plateforme multimodale est un des éléments qui est pris en compte dans les subventions.

La place Guynemer : j'ai déjà prouvé que à la fois je ne voulais pas faire passer tous les bus à cet endroit dès l'instant où, comme vous l'avez souligné, il y a une plateforme multimodale et qu'à la plateforme multimodale on accueille des choses qui ne sont pas les mêmes choses que l'on accueille sur la place Guynemer. Et d'ailleurs malgré une forte opposition, pas la vôtre mais d'une partie de l'opposition, on a essayé d'expliquer que on allait détruire le centre ville parce que on allait alléger des gros bus de la place Guynemer.

J'y ai maintenu les navettes et j'y ai maintenu un certain nombre de dispositifs de passage, qui me paraît correspondre à essayer de ne pas embouteiller le centre ville qui va avoir tendance dans les années à venir et dès que le parking sera fait à une piétonisation beaucoup plus importante et, en même temps, faire en sorte que les transports en commun continuent à pénétrer à l'intérieur de la vieille ville.

Je pense que les navettes, lorsqu'il y aura le parking des 600 places et lorsqu'il y aura la plateforme multimodale, doivent être repensées. Je pense qu'elles n'ont pas un trajet qui correspond exactement à l'objectif qui leur est assigné, à savoir drainer toute une population et en particulier à partir des parkings existants ou à partir des arrêts de bus importants, et bien entendu une partie des navettes doivent partir de la plateforme multimodale pour desservir l'ensemble de la vieille ville.

Sur l'ASOA, ça n'a rien à voir, il n'y a pas d'ASOA à cet endroit : j'ai pris des engagements vis-à-vis de l'ASOA et donc, vous le savez, j'ai beaucoup de défauts mais j'ai l'habitude de tenir mes engagements.

En ce qui concerne la gestion, franchement je sais pas aujourd'hui, j'ai plutôt tendance à penser que c'est une gestion qui ne peut pas être dans un premier temps déléguée à une SEM ou à un organisme non contrôlé, et donc la plateforme va se mettre en place, l'ensemble du TCSP démarre en 2015. D'ici là on a un tout petit peu de temps pour finir les contrats d'affermage ou les contrats de délégation de service public et de voir quelle est la meilleure solution.

En ce qui concerne Madame Muratore, vous avez parlé de l'atelier littoral ; je me suis posé simplement une question, c'était : les propositions qu'il y a dans l'atelier littoral sont-elles éventuellement compatibles avec ce projet ? Ce serait un peu bizarre qu'on propose d'un côté, même si ce n'est pas nous qui le proposons, des solutions, et que de l'autre côté, nous nous proposons d'autres solutions. Qu'est-ce que dit l'atelier littoral sur cette zone ? Elle dit qu'elle construit une partie de cette zone. Donc on a vérifié simplement qu'une partie de cette zone pouvait être construite, elle l'est. Ca veut pas dire qu'on le fera, ça veut dire que la possibilité existe. Donc la formulation doit être posée de cette façon là : la concertation n'est pas sur l'atelier littoral, elle est sur ça. Si la concertation ultérieure dans une autre étape sur l'atelier littoral faisait apparaître qu'il y a intérêt à avoir un bâtiment qui se crée sur l'ensemble ou sur une partie plus exactement de l'ensemble de cette zone, à ce moment ce n'est pas incompatible et ça permet quand même le flux des véhicules et le flux des bus tels qu'ils ont été imaginés et prévus.

Juste après cette délibération, j'entamerai une discussion rapide avec les services du Conseil général et de RFF de manière à demander à ce que la communauté d'agglomération soit maître d'œuvre en matière de travaux avec les subventions que nous avons évoquées et de mettre en œuvre la première étape.

Si je regarde bien, l'année 2010 va servir à la concertation ; au milieu de l'année 2011, il y a la déclaration de projet définitive ; à la fin de l'année 2011 il y a la désignation des entreprises, et les travaux devraient alors être couverts par 2012, 2013, pour avoir une livraison de la plateforme en 2014. Ne me demandez pas le mois, trop compliqué.

Mais par contre d'autres travaux se font sur l'ensemble du TCSP, en particulier les emprises foncières sur la partie qu'on appelle habituellement Nord qui est pas vraiment au nord d'antibes, c'est-à-dire Darty, etc. qui reculent pour laisser la troisième voie passer Croix Rouge Sophia Antipolis et qui devrait aboutir aussi fin 2014. Et donc l'objectif c'est que la première tranche du transport en commun en site propre, plateforme multimodale, levée des deux points noirs et passage Croix Rouge Sophia Antipolis devraient être terminés en 2015.

Ces explications étant données on passe au vote. Qui est contre. S'abstient ?

Adoptée à l'unanimité.

00-6 STATIONNEMENT - REMBOURSEMENT DE LA SEM AJPA DANS LE CADRE DE L'AVENANT N° 7 AU CONTRAT DE CONCESSION DU PARC DE STATIONNEMENT DES FRERES OLIVIER ET DE SA LIQUIDATION

Monsieur le Maire :

Vous vous en souvenez, mes chers collègues, la SEM AJPA était arrivée à une situation où son fonctionnement était en grande difficulté, et, en même temps, le remboursement de l'ensemble des parkings de la ville était terminé. Et se posait donc le problème, dans une nouvelle réglementation dans laquelle les SEMs sont appelées en concurrence et non pas en exclusivité par rapport à des contrats privés, et le renouvellement du parking de la Poste mettait en difficulté supplémentaire la SEM AJPA.

La réflexion que nous avons eue, c'est de faire un appel d'offres / DSP groupé pour les trois parkings et qui permettait ainsi la possibilité de faire un parking de 600 places sous le pré des pêcheurs et, contre l'attente de certains et comme vous l'avions prévu, l'appel d'offres a été fructueux, et nous avons donc obtenu ce marché avec la construction des 600 places, l'exploitation des trois parkings et un solde de 2 500 000 euros pour la Ville d'Antibes.

Dans ce contexte là, il était logique de liquider l'AJPA et dans la liquidation de l'AJPA j'avais pris un engagement devant vous, d'ailleurs à la demande de l'opposition, qu'aucune personne ne soit laissée sur le carreau dans ce transfert.

En ce qui concerne l'ensemble de l'équipe, elle a été recrutée par la société Q Park qui a pris le relais, bien entendu en maintenant tous les avantages sociaux et les rémunérations qui étaient antérieurement décidées, et par ailleurs restait le problème du directeur. Le directeur, lui, était proche de la retraite et, en même temps, les conventions ne permettaient pas de l'imposer à la société privée. Nous avons donc décidé de négocier son départ en faisant en sorte qu'on paie trois mois de salaire pour permettre le passage d'une structure à l'autre dans cette activité qui finissait, et de lui donner l'indemnité de licenciement qui est prévue dans les conventions collectives.

Enfin, il restait deux éléments : une fibre optique qui est complètement amortie et que la Ville a donc reprise en charge et un certain nombre de mobiliers que la Ville aussi a récupérés.

Nous avons ainsi évité une liquidation judiciaire qui aurait coûté beaucoup plus cher pour la Ville d'Antibes, et fait une opération qui a cessé de rapporter à la SEM en situation de grande difficulté une situation déficitaire qui n'était plus, vous l'aviez noté, un déficit structurel d'amortissement des emprunts de construction mais qui devenait des déficits en rapport avec un fonctionnement, ce qui n'est pas normal, une ville ne subventionne pas une SEM pour trouver un équilibre de fonctionnement.

Nous sommes donc aujourd'hui dans cette situation de terminaison dans laquelle l'ensemble du personnel a été reclassé et où le directeur est donc non pas licencié économique mais, à l'issue d'une convention collective, perçoit une indemnité en attendant sa mise à la retraite définitive.

Je vous demande donc dans cette délibération d'approuver :

- le remboursement par la Ville de la liaison fibre optique ;
- le remboursement par la Ville pour les biens non amortis et en particulier mobiliers ;
- le remboursement par la Ville de la rémunération d'un membre du personnel qui est le directeur pour la période 1er juillet au 30 octobre qui a permis le transfert de l'AJPA à Q Park et ainsi que le solde de l'organisation de l'ensemble du personnel et la quote-part de l'indemnité de rupture conventionnelle égale au montant de l'indemnité légale de licenciement – charges comprises, soit un total de 167 621 € charges comprises.

J'écoute Madame Vercnocke.

Madame Vercnocke

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il est évident que cette délibération suscitait quelques questions auxquelles d'ailleurs vous avez déjà par avance répondu, mais il est certain que quand on a vu que sur la liste ne figurait pas l'investissement de la fibre optique qui représentait quand même 65 000 euros, c'est sûr qu'on a été un petit peu étonnés.

Sur les biens non amortis, il s'agit de 2 500 euros, donc ce n'est pas bien important mais peut-être que dans la délibération, on aurait bien aimé avoir quelques détails et c'est effectivement le cas du salarié « oublié » pendant quatre mois qui avait soulevé nos interrogations dans un premier temps. Donc il est certain que de savoir qu'il s'agit du directeur par exemple, on comprend mieux la somme mensuelle qui lui a été accordée pendant ces trois mois ; ce que l'on voulait surtout savoir c'est effectivement pourquoi il n'était pas parti au 1^{er} juillet comme la délibération elle-même l'indiquait voilà tout simplement c'était pas pourquoi il n'était pas parti c'est simplement parce que la délibération a dit qu'il devait partir au 1^{er} juillet ; surtout qu'il était bien notifié dans l'article 8 que, s'agissant du transfert du personnel, une attention particulière serait apportée par les deux parties afin que le transfert s'effectue dans les meilleures conditions.

Donc on comprend maintenant que le nouveau concessionnaire n'ait pas repris le directeur mais je vous avouerais que la formulation était de nature à inciter à quelques questions. Parce que finalement, un certain temps après, maintenant il y a quand même près d'un quart de million d'euros que la Ville doit payer et elle ne peut pas faire autrement bien entendu mais il est certain qu'on aurait peut-être préféré qu'on les paye avant et que la liquidation soit opérée dans des délais meilleurs. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci Madame. La Gauche et l'Ecologie. Monsieur La Spesa.

Monsieur La Spesa :

Oui, ce sera juste une question. Donc la SEM est résiliée depuis le 30 juin 2009. Aujourd'hui la Ville doit rembourser à la SEM la somme totale de 235 800 euros. Simplement, la question c'est pouvez-vous nous dire où ira cet argent ? Où c'est qu'il va aboutir, tout simplement ?

Monsieur le Maire :

Je vous redonnerai l'explication mais je crois l'avoir donnée déjà. Le PS et les Verts. Madame Muratore.

Madame Muratore :

Donc à la lecture de la délibération, on voit concernant la fibre optique qu'elle est utilisée par le délégataire.

Comment ça se fait que ça n'ait pas été pris en compte vis-à-vis du délégataire puisqu'il utilise cette fibre optique.

Et puis le salarié, il y eu le délai de licenciement on veut bien mais on ne comprend pas bien comment il peut avoir 35.7 années d'ancienneté alors que la SEM n'a pas 35 ans à ma connaissance d'existence. Merci.

Monsieur le Maire :

Alors sur la première interrogation de Madame Vercnocke, effectivement la situation fait qu'on a compté les trois mois qui permettaient le relais auquel nous nous étions engagés plus l'indemnité de licenciement, et que pour répondre à Madame Muratore, sur la fibre optique comme sur le reste, il y avait bien sûr une possibilité de négociation mais l'évaluation n'était pas effectuée, et comme l'ensemble des services avait mentionné que la somme était, vis-à-vis de la négociation, relativement modeste, on a préféré négocier un forfait de 2 500 000 euros pour les fouilles plutôt que de se mettre à re-mentionner cet élément qui aurait été un élément qui n'était pas majeur dans l'ensemble de la négociation.

Sur le mobilier, je suis d'accord avec Madame Vercnocke, on aurait pu mettre l'ensemble du mobilier à récupérer mais enfin la somme est tellement dérisoire... Le seul problème était de savoir quelle était la meilleure solution pour la Ville compte tenu de ses engagements vis-à-vis de l'employé et qui correspond à la question de Monsieur La Spesa : qu'avez-vous fait de l'argent ? Si on ne donne pas de l'argent dès lors qu'on est en déficit, ça veut dire que la liquidation est une liquidation judiciaire ; ça veut dire que la Ville abandonne la situation telle qu'elle est ; étant actionnaire majoritaire elle sera recherchée en responsabilité et elle remboursera sa quote-part de 80 %, amenant avec elle la Caisse d'épargne et d'autres actionnaires minoritaires qui seront obligés de verser au pot dont il faut bien reconnaître qu'ils n'y sont pas pour grand-chose dans la situation qui a été décidée par la Ville d'Antibes ; et donc à la fois pour être juste et ne pas laisser liquider une SEM portée par la ville, on ira chercher une liquidation non judiciaire à l'amiable.

Pourquoi les 163 000 € versés ? Moi, je le dis comme Madame Vercnocke, j'ai été choqué par l'importance de la somme. Lorsqu'ensuite j'ai regardé les conventions collectives, il y a l'indemnité de licenciement et celle-là est incontournable avec un calcul qui fait qu'on trouve une somme au bout qui n'est pas négociable, en tous cas qui est objective. Et s'agissant des quatre mois de salaire, j'ai demandé qu'on me fournisse l'activité réelle du passage objectif d'une structure à l'autre structure qui était demandé par la ville d'Antibes pour qu'il n'y ait pas de rupture de continuité.

Sous réserve qu'on ne verse pas ces éléments là, on n'a pas d'autre choix que la liquidation judiciaire. La liquidation judiciaire donc, elle est pénalisante financièrement et pas très morale pour la ville d'Antibes, parce qu'elle entraîne avec elle des actionnaires minoritaires qui se sont engagés auprès d'elle. Restait le licenciement économique qui était une autre possibilité. Le licenciement économique coûte bien plus cher que les sommes actuellement proposées au directeur pour le licenciement économique du directeur.

C'est d'ailleurs ce que le Directeur avait initialement proposé et que j'ai refusé, parce que je pense qu'on est pas dans du licenciement économique, que cette personne aborde l'âge de sa retraite et qu'il était plus logique à la fois sur le plan humain pour lui et sur le plan financier pour la Ville d'Antibes, d'avoir recours à la solution qui est la rupture de contrat amiable. Dans ce contexte là, c'est la raison pour laquelle nous vous proposons les éléments suivants. Autant vous dire d'ailleurs que d'après les informations qui sont les miennes, le directeur compte attaquer la SEM et donc la Ville devant les Prud'hommes et que nous défendrons notre point de vue qui me paraît être un point de vue équilibré puisqu'il correspond à l'engagement que nous avons pris de trouver des solutions pour chaque membre du personnel mais qui correspond aussi à une vigilance vis-à-vis des deniers publics. Ceci étant dit, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

Monsieur Gonzalez

01-1 CHEMIN DES SABLES ET AVENUE DU COMMANDANT GARBE - PARCELLE DE LA PROPRIÉTÉ CADASTRÉE CN N° 46, 48, 49 ET 243 - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE

Monsieur Gonzalez :

Vous avez tout dit, Monsieur le Maire, il s'agit en effet d'un retrait sur alignement nécessaire pour la voirie, et donc on vous demande d'approuver cette délibération.

Monsieur le Maire :

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Pauget

02-1 PRIX JUNIOR ET JEUNE MERITANT - ANNEE 2010 - DESIGNATION DES LAUREATS

Monsieur Pauget :

Oui, nous avons reçu 17 dossiers qui ont été instruits par la Direction Jeunesse Loisirs, et 10 ont été retenus d'ailleurs à l'unanimité par la Commission Education Jeunesse Sports, et vous avez donc dans le dossier les 10 dossiers retenus. Je vous rappelle que cette initiative a pour vocation de mettre en valeur des jeunes de la Commune de par leur engagement dans le domaine du Sport, de la Citoyenneté, de l'Environnement ou de la Culture.

Monsieur le Maire :

PS et Verts. Madame Muratore.

Madame Muratore :

Alors nous ne reviendrons pas sur le fond de la création de ce prix, mais à la lumière des récipiendaires, il me semble important de revenir sur des critères d'attribution.

En individuel, vous récompensez essentiellement des jeunes déjà primés par ailleurs. Ce serait beaucoup plus transparent de dire que vous attribuez un prix au premier, au deuxième de tel ou tel concours artistique, culturel ou sportif. Vous pourriez aider des jeunes à monter des projets après un appel à projets. Vous récompensez une implication, elle doit être pour nous plutôt dans le long terme et je pense à l'association AIDES qui a en tout et pour tout à son actif une action. Du fait des baisses des subventions du Conseil général, beaucoup d'associations ont besoin de bénévoles pour les aider dans leurs actions. Exemples : soutien scolaire, aide et compagnie aux personnes âgées, ce que font déjà les bénévoles du CCAS mais des jeunes seraient les bienvenus, ou aux malades isolés : actions auprès d'enfants hospitalisés, et il y en a d'autres.

Donc cette initiative pourrait créer un peu moins d'individualisme et de consumérisme mais un peu plus de solidarité. On ne comprend pas si vous cherchez à valoriser la personne ou l'action socialement utile.

J'ai deux citations : de François de Larocheffoucauld qui dit : " le monde récompense plus souvent les apparences du mérite que le mérite même" et puis je conseillerai le livre d'Yves Michaud : « Les habits neufs du mérite ». Merci

Monsieur le Maire :

Voilà, deux citations à méditer et une réponse du rapporteur Eric Pauget.

Eric Pauget :

Oui, on va méditer les citations, mais au moins ce prix aujourd'hui a le mérite d'exister. L'idée c'est, comme je vous l'ai dit, de valoriser des jeunes qui s'impliquent dans la vie de la Commune ; je vous rappelle qu'il y eu 17 dossiers et que le but est que la Commission qui statue et qui en retient 10, puisse analyser les différents dossiers. D'ailleurs, en commission, les votes sont faits à l'unanimité et votre groupe a participé au vote et a validé ces choix avec nous.

Ensuite, je ne vois pas trop ce que vient faire l'éventuelle baisse de subvention à tel ou tel endroit. L'idée c'est vraiment de mettre un coup de projecteur sur des jeunes qui sont impliqués dans la vie de la Commune sur différentes thématiques, et ce n'est pas de renouveler éventuellement ce qui peut se faire d'un point de vue sportif ou d'un point de vue culturel : c'est de prendre des jeunes qui, à un moment ou à un autre, ont eu une action particulière dans le domaine du sport, de la culture, de la citoyenneté de l'environnement, dans le domaine de l'insertion ou de l'économie et de dire : ces jeunes ils sont méritants, on souhaite les accompagner, c'est pas du tout l'idée d'une subvention ni d'un accompagnement financier.

Je reviens sur l'association JAIDE. C'est vrai que c'est une jeune association, mais je vous rappelle qu'on a un tissu associatif dans le domaine de la Jeunesse qui n'est pas très riche sur Antibes et qu'on fait le maximum pour essayer de développer ce type d'initiatives et que là, c'était l'occasion d'avoir une association créée par des jeunes antibois et qui fait quelque chose pour des jeunes antibois dans le domaine du caritatif, et c'est pour ça qu'on a décidé de le retenir à l'unanimité je vous le rappelle.

Monsieur le maire :

« Si le mal est récompensé comme le bien, à quoi me sert-il d'être juste ? » L'Ecclésiaste. Voilà, donc ça veut dire que de temps en temps il faut récompenser l'action positive individuelle.

Qui est contre? S'abstient ?

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

02-2 MODES DE GARDE - ENFANTS D'ALLOCATAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT - RENOUELEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Pauget :

Il s'agit d'une convention avec le Conseil Général, puisque le Département prend en charge les frais d'accueil d'enfants dans les structures centres aérés ou centres de loisirs pour les titulaires du revenu de solidarité active ; lorsque des enfants de ces familles viennent sur nos dispositifs, le coût de la journée dans ces centres est pris en compte par le Conseil Général à travers cette convention ; c'est un renouvellement de convention.

Monsieur le Maire :

Je rappellerai simplement que le RSA est une mesure gouvernementale qui tend à sortir les gens de l'assistanat et à les insérer positivement dans l'activité et que c'est une solidarité active ; et c'est la raison pour laquelle le Conseil général qu'on remercie, accompagne cette mesure.

Personne n'est contre ? Pas d'abstentions ?

Adoptée à l'unanimité.

02-3 COURIR POUR UNE FLEUR - MANIFESTATION - ORGANISATION - CONVENTION AVEC LA SOCIETE CARREFOUR, LA SOCIETE GSF SAS ET L'ASSOCIATION ESPERANCE RACING ATHLETISME D'ANTIBES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Pauget :

Il s'agit de la traditionnelle convention d'organisation de Courir pour une fleur entre le club d'athlétisme d'Antibes, Carrefour et la Ville d'Antibes, et qui aura lieu le dimanche 3 octobre avec le même parcours que les années précédentes.

Monsieur le Maire :

Pas d'interventions? Pas de vote contre ? Pas d'abstentions ?

Adoptée à l'unanimité.

02-4 JEUNESSE LOISIRS - REALISATION D'UN SKATEPARK EVOLUTIF

Monsieur Pauget :

Il s'agit donc de la délibération qui vous demande d'acter la réalisation d'un skatepark sur la Ville d'Antibes. Je voudrais au passage remercier les services municipaux et en particulier la direction Jeunesse Loisirs qui a mené l'étude pour réaliser cette installation.

La difficulté c'était de trouver un site approprié. Je vous rappelle que la Ville d'Antibes a déjà eu deux expériences dans le passé de skatepark qui se sont soldées malheureusement par des échecs, et que la difficulté pour ce type d'équipement qui est fortement attendu par les jeunes de la ville, c'était de trouver un lieu, non pas en périphérie de ville, mais suffisamment dans le centre ville, un lieu en libre accès mais quand même surveillé, et sans riverains immédiats. Donc on s'est penché sur le site du Fort Carré.

La deuxième problématique, c'était de trouver le bon type d'équipement. On est allé en visiter un certain nombre à Menton, à Fréjus, à Grasse. Notre choix s'est porté sur des structures aluminium qui permettent d'avoir une bonne qualité environnementale et ne nécessitent pas d'entretien puisque ce sont des structures monoblocs qui sont transportables et qui peuvent être éventuellement posées sur d'autres sites.

Aujourd'hui, le projet qu'on vous propose, c'est une première tranche à hauteur d'une somme de 43 700 € sur le site du Fort Carré et nous vous demandons de valider ce projet et de faire les demandes de subventions auprès de nos partenaires habituels...

Monsieur le Maire :

... que sont, la CASA, le Conseil général, la région et l'Etat. Intervention la Gauche Ecologie.

Monsieur Piel :

Oui je me félicite enfin qu'on est trouvé un lieu, qui existait déjà depuis un certain temps, au Fort Carré, mais à la lecture de la délibération - je vous rappelle qu'au dernier conseil municipal j'avais saisi la boule de la pétanque de la Croix Rouge : 250 000 € pour la rénovation du club house - et là, 43 000 €, je pense que c'est vraiment un skatepark évolutif et qu'on est vraiment au premier module parce que Menton, Grasse et je sais plus quelle ville n'ont jamais été en pointe sur le skatepark et tous les sports qui vont avec.

Donc on est sur un équipement qui, en termes de coût - et je le disais au dernier conseil municipal un peu en plaisantant - équivaut à la rénovation du club house des boules c'est-à-dire 250 000 € et pas 43 000 €.

Donc avant de faire la demande de subvention aux partenaires que vous avez évoqués : l'Etat , la Région et le Conseil Général, je crois qu'il faut avoir une vue d'ensemble de ce qui est proposé, de ce qui va à terme exister. Parce que si on nous parle de skatepark évolutif et puis qu'on a cet équipement là qu'on va voter aujourd'hui et point final, c'est pas au niveau de l'attente des sportifs qui pratiquent tous les sports que sont planches à roulettes, vélos, BMX etc., sur ce genre d'équipements. Donc il y a encore à faire !

Monsieur le Maire :

Donc c'est pour ça que c'est évolutif. Vous ne pouvez pas nous dire Monsieur Piel : « pas assez cher »...

Monsieur Piel :

Non je n'ai pas dit pas assez cher. J'ai dit 43 000€, je me suis dit, tiens il doit y avoir un truc, ils ont trouvé la perle rare ! Ils ont acheté en Chine ou je sais pas où.

Monsieur le Maire :

Ce skate, il a tout d'un grand.

Monsieur Piel :

Non, ça n'a rien à voir ; là il y a juste un tout petit équipement ! Là, on en n'est pas là, on en est loin du grand ! Allez voir à Marseille ... Voyez, je cite des villes que vous connaissez bien... Là oui !

Monsieur le Maire :

On ira voir partout.

Monsieur Piel :

Voilà très bien. Mais que les jeunes n'attendent pas aussi longtemps pour la deuxième phase que pour la première phase.

Monsieur le Maire :

Ça fait quand même trois skateparks qu'on a mis en place. Peut-être qu'on a pas réfléchi à la façon dont il fallait le faire, peut-être qu'on a eu tort de le faire en bois alors qu'il fallait le faire en alu, mais à l'époque, il n'y en avait pas en alu ; peut-être qu'on l'a mis à l'emplacement où il ne fallait pas le mettre, ils ont été détruits et brûlés. Donc cela veut dire aussi quand même que l'on a un petit peu mûri et évolué et ce n'est pas la première fois qu'on met 43 000 euros pour un skate. Il me semble que dans le contexte actuel, on est dans du ludique, on est dans du sport ; ça mérite qu'on avance de manière prudente et évolutive et donc le site, je le rappelle, c'est la ville d'Antibes qui l'a acheté à l'Etat et c'était destiné justement à une réflexion sur comment on faisait des loisirs sur l'espace du Fort Carré. Eric PAUGET et ses services ont fait cette réflexion, il y a plusieurs tranches et je trouve que c'est assez intelligent de faire de l'évolutif et du modulaire et peut-être qu'on va enlever tel module et en mettre un autre, peut-être qu'on va modifier en fonction de l'attente de nos jeunes mais aussi avec une certaine surveillance à l'intérieur d'une zone qui est sans nuisances pour l'ensemble des riverains - ce qui est pas négligeable - et qui, en même temps, n'est pas d'un libre accès total puisqu'il y a un gardien.

Madame MURATORE.

Madame Muratore :

Juste une remarque, c'est par rapport à l'aluminium. Si on peut entendre l'argument de la sécurité de l'entretien, on est quand même étonnés d'avoir le critère de l'environnemental. Merci.

Monsieur le Maire :

Pourquoi ça ne serait pas environnemental si ça permet la sécurité ?

Madame Muratore :

L'aluminium n'est pas dans des données de développement durable. C'est un métal qui coûte très cher en énergie à faire, et donc on se demande ce que vient faire cette phrase là dedans, c'est tout. Par contre, tout à fait d'accord sur les problèmes de sécurité et d'entretien.

Monsieur le Maire :

Bon, écoutez, j'ai pas fait d'études profondes sur l'aluminium, sur la façon dont on l'extrait de la bauxite etc., en tous cas, ce qu'on nous dit, ce qui n'est pas négligeable non plus, c'est que l'entretien est facile et la sécurité est maximale.

C'est quand même un élément et si on ne le refait pas tous les trois mois, c'est un critère de développement durable. Et puis l'alu se recycle, se met autour des barres de chocolat. Alors, on passe au vote et j'ai le sentiment que toutes ces remarques vont aboutir à une belle unanimité. Qui est contre? S'abstient?

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire :

Et voilà le skatepark évolutif qui commence à se mettre en place.

Anne Marie DUMONT absente, Jean Pierre GONZALEZ.

**06-1 STATIONNEMENT - PARC DE STATIONNEMENT SAISONNIER DULYS 2 -
TARIFICATION – FIXATION**

Monsieur Gonzalez :

Il faut rappeler simplement que depuis plus de huit ans maintenant, nous envisageons de réaliser les travaux qui ont été réalisés cette année pour protéger le trottoir de la RN 98 entre Juan-les-Pins et Golfe Juan et supprimer donc les voitures en stationnement sur ce même trottoir.

Aujourd'hui les choses sont faites mais parce depuis huit ans nous avons pu gagner année après année du foncier pour réaliser des parkings rue Dulys, c'est-à-dire de l'autre côté de RN 98, afin de trouver ce stationnement nécessaire aux personnes qui vont sur les plages bordant la RN 98.

Aujourd'hui, nous avons Exflora qui a eu un permis de construire il y a 5 ans et qui va nous délivrer des parkings dans les deux / trois mois, dès que possible à savoir dès que l'assemblée générale se sera prononcée. Nous avons nous même un foncier sur lequel nous avons préparé des parkings et ces parkings bien entendu sont des parkings publics mais payants.

Pourquoi payants ? On sait bien ce qui se passe, si les parkings n'étaient pas payants, il y aurait des voitures ventouses toute la journée et ça ne permettrait pas la rotation pour les personnes qui vont sur les plages. Or, ces parkings, lorsque nous les avons faits et lorsque nous avons promis, nous nous sommes engagés à ce qu'il y ait des parkings payants pour permettre aux personnes qui fréquentent ces plages de trouver des places de stationnement.

Voilà donc à quoi sert cette délibération, de prévoir que sur ce parking public il y ait une tarification d'1,5 € de l'heure, avec une gratuité bien sur après l'heure des plages c'est-à-dire de 19 h à 8 heures.

Monsieur le Maire :

Et pour compléter ce que dit Jean-Pierre, le parking est payant l'été, je veux dire que ce qui est important c'est qu'on ait ce foisonnement pendant la période d'été, dès l'instant où on a supprimé tous les véhicules et permis la promenade entre Golfe Juan et Courbet.

Intervention Madame Muratore.

Madame Muratore :

Dans la délibération, vous nous dites que ce parking est nécessaire pour la fréquentation des plages et des établissements balnéaires. Il nous aurait donc semblé plus logique de trouver une tarification avec des forfaits à la journée ou à la demi-journée pour permettre aux familles de fréquenter les plages alentours. Merci.

Monsieur le Maire :

On a surtout essayé de l'harmoniser avec les autres tarifs mis en place, et de ne pas faire un parking - bien sûr c'est un parking qui est payant pour la période estivale - mais c'est surtout un parking qui essaie de s'harmoniser avec l'ensemble de la tarification qu'on applique à Juan-les-Pins.

C'est la raison pour laquelle on propose ce type de tarifs. Le parc de stationnement à Antibes les Pins, c'est 3 euros 5 heures, 6 euros 10 heures ; 1,5 euro pour Dulys 2 est le prix pour la proximité des plages. Vous avez donc d'autres parkings qui sont à côté, dont Dulys 1 à 1,5 €/ heure. 1,5 € / heure, c'est le tarif le plus homogène c'est-à-dire la moyenne des tarifs sur l'ensemble de la ville d'Antibes et c'est le tarif de Juan-les-Pins. C'est la raison pour laquelle on a proposé cela.

Mais dans un premier temps, je pense qu'on le propose uniquement pendant la période estivale et ensuite on verra. Si on voit qu'on a beaucoup de places et que les gens hésitent parce que le tarif serait prohibitif, à ce moment là on verra si on fait des tarifs à la demi-journée. Mais dans la première expérience, plutôt que de se trouver dans un afflux important, il vaut mieux qu'il y ait un turn over assez important de ces parkings surtout l'année où on a supprimé le parking de la voie.

Ces explications étant données, on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

Madame Muratori – question rapportée en son absence par M. GONZALEZ

06-2 STATIONNEMENT - PALAIS DE CONGRES - PARC DE STATIONNEMENT - SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU STATIONNEMENT HORS VOIRIE

Monsieur Gonzalez :

C'est la même délibération que l'an dernier pour 69 places de stationnement.

Monsieur le Maire :

Pas d'interventions ? Pas de vote contre ? Pas d'absentions ?

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Dulbecco – question rapportée en son absence par Monsieur Gente

09-1 SANTE - ECOLES MATERNELLES - DELEGATION DES ACTIONS DE PREVENTION MEDICO-SOCIALE - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES - RENOUVELLEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Gente :

Monsieur le Maire et chers collègues, l'article L. 2112-2 du Code de la Santé publique confie au Département les missions de protection matérielle et infantile, dont les consultations et actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de 6 ans, notamment dans les écoles maternelles.

L'article L. 2112-4 du Code de la Santé publique précise que les activités mentionnées à l'article L. 2112-2 sont gérées soit directement, soit par voie de convention avec d'autres collectivités publiques ou des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dans ce cadre, la commune avait établi par délibération en date du 10 juillet 2009, une convention de partenariat avec le département relative aux missions médico-sociales collectives ou individuelles en faveur des enfants de moins de 6 ans dans les écoles maternelles publiques ou privées sous contrat situées sur le territoire de la Commune. Cette convention a pour terme le 31.08.2010.

La participation financière du département pour ces actions se fait par le versement d'une subvention forfaitaire calculée sur la base 81,34 € par enfant scolarisé en petite section d'école maternelle pour 2009-2010 soit environ 815 enfants sur Antibes. Il est donc proposé de conclure une nouvelle convention pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2010.

Monsieur le Maire :

Pas d'interventions. On passe au vote. Qui est contre? S'abstient ?

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Rambaud

11-1 CASINO LA SIESTA - JEU DE ROULETTE ANGLAISE ELECTRONIQUE - DEMANDE D'EXPLOITATION PAR LE TITULAIRE DE LA CONCESSION – AVENANT N° 4 AU TRAITE DE CONCESSION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Rambaud :

Cette demande doit être faite par le Casino près de l'Etat et de la Commune. Si vous ne le savez pas, ce qui est mon cas, la roulette anglaise électronique est une déclinaison de la roulette anglaise qui permet au joueur la mise et le paiement via un écran vidéo. Voilà maintenant que tout le monde est informé...

Monsieur le Maire :

C'est-à-dire que quand on ne sait pas ce qu'est la roulette anglaise, t'es pas plus avancé quoi...

Monsieur Rambaud :

Exactement. Donc je vous demande d'émettre un avis favorable à la demande du concessionnaire.

Monsieur le Maire :

Mme Muratore

Madame Muratore :

Dans l'avenant n° 4, il y a une formule sur laquelle nous voudrions quelques précisions, qui était déjà identique dans l'avenant précédent d'ailleurs : "Pourront en outre être pratiqués dans le respect des règles applicables aux modifications des concessions ayant une incidence financière sous réserve des autorisations, tous les autres jeux autorisés par la réglementation ».

Là, on a une consultation sur un jeu qui est la roulette anglaise, et dans la délibération, on nous dit que, du moment que ce sont des jeux autorisés, on pourra faire sans délibération. Donc on ne comprend pas bien ce qui se passe. C'était déjà dans l'avenant précédent. Donc, est-ce qui y a besoin d'une délibération chaque fois qu'il y a un nouveau jeu qui est demandé, ou bien est-ce que cette formule permet d'éviter une délibération?

Monsieur le Maire :

Elle le permet mais comme on pense que la transparence... Enfin, elle le permet dans un cadre restreint, et Audouin Rambaud et moi-même avons souhaité qu'à chaque fois qu'il y a un nouveau jeu, il passe par le contrôle et par délibération, ce qui est réglementaire.

Donc on passe au vote. Qui est contre ? Abstentions ?

Adoptée à la majorité par 42 voix POUR sur 47 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 absentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

Monsieur Amar

16-1 SERVICES PUBLICS - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE - EXERCICE 2009

Monsieur Amar :

Oui, c'est le rapport annuel fixé par la loi du 30.12.2006, de la commission consultative des services publics locaux. Cette année, elle s'est réunie 6 fois et a traité 21 points notamment concernant les casinos, les ports, les plages, l'eau, le gaz etc Elle s'est réunie 6 fois pour 21 points abordés cette année. Le rapport est joint à la délibération.

Monsieur le Maire :

Merci. Intervention la Gauche et l'Ecologie. Monsieur LA SPESA.

Monsieur La Spesa :

Dans le rapport de présentation, après le rappel de la création de la commission consultative des services publics locaux, on comprend bien l'importance d'une telle commission. Importance qui a été une nouvelle fois soulignée dans le préambule du rapport d'activités.

Je suis un membre de cette commission et je tiens à affirmer tout l'intérêt que porte notre groupe au bon fonctionnement. Dans le rapport, chapitre trois, il est fait état des différentes améliorations apportées en 2008 et en 2009. Je confirme ce qui est présenté et les évolutions dans le fonctionnement de la commission.

Malheureusement, dans les prévisions d'améliorations pour 2010, je ne crois absolument pas à la volonté affichée de vouloir améliorer les horaires de planification des CCSPL. Je suis intervenu à plusieurs reprises auprès du Président pour lui indiquer qu'il était très difficile - pour ne pas dire impossible - d'assister aux réunions programmées à 9h 30 du matin. Ce n'est d'ailleurs pas uniquement gênant pour les élus lorsqu'on constate que 4 associations ne siègent pas à la commission.

Aussi je trouve plutôt légers les propos du président lorsqu'il répond qu'il fait pour le mieux mais qu'il lui est impossible de faire autrement. Ce problème est inhérent à toutes les commissions alors pourquoi le président de la CCSPL ne demande-t-il pas conseil à ses collègues ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Peut-être parce qu'il ne parle pas qu'à ses collègues mais à l'ensemble de sa commission. Serge AMAR.

Monsieur Amar :

Monsieur le Maire, en effet la commission consultative est composée d'élus et de personnes qui sont non élues dont présidents d'associations et diverses personnes. Et c'est vrai qu'à la première réunion, à l'installation de cette commission, on avait fait un petit sondage auprès de tout le monde pour voir l'heure qui convenait le moins.

A cette époque là, il est vrai que c'était le matin entre 9h et 10h qu'il s'était décidé. Maintenant, à la rentrée de septembre, on refera un point avec les membres de la commission consultative, avec les élus et non élus, pour voir s'il y a une autre heure qui convient et à ce moment là, on avisera. C'est sûr que c'est la majorité qui l'emporte dans ce type de commission. Mais en septembre, on refera un petit appel à la commission.

Monsieur le Maire :

C'est un débat un peu éternel mais enfin, j'appelle l'attention de l'ensemble des élus sur le fait que faire travailler des fonctionnaires territoriaux de la collectivité en dehors des horaires normaux pose aussi un problème, et que je préfère le faire aussi pendant les heures ouvrables.

Bien entendu, si ça pose un vrai problème technique, on peut essayer d'envisager les choses autrement mais on pourrait très bien faire un conseil municipal le soir. Cela gênerait probablement moins un certain nombre d'entre nous, je veux dire que c'est certain, pour autant ça veut dire qu'il y a toute une activité qui se poursuit dans des horaires qui sont des horaires supplémentaires, et c'est aussi un des éléments de réflexion qu'on doit avoir.

Maintenant, Monsieur Amar, vous avez pris l'engagement de re-concerter, et de la majorité émergera la lumière.

C'est un rapport d'activité sur lequel il n'y a pas de vote. Je vous remercie de nous avoir rapporté votre activité des services publics locaux.

Monsieur Dahan

29-1 MUSEE D'ARCHEOLOGIE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES ARCHEOLOGIQUES (ANNEES 2010 A 2013)- RENOUELEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Dahan :

Mes chers collègues, il s'agit d'un renouvellement.

Depuis 2004 un partenariat avec l'association pour la promotion et la diffusion des connaissances archéologiques permet d'enrichir le cycle des conférences du musée par des visites de sites, de monuments ou de chantiers archéologiques et ces visites sont gratuites pour le public.

Cette association a sollicité une subvention auprès de notre commune pour mener à bien ses actions pour les 3 années à venir, comme par exemple en 2010 la visite de l'exposition temporaire du musée d'Arles et la présente convention, conclue pour une durée de 3 ans, a également pour objet de définir les modalités de subventionnement par la Commune des actions de l'Association - 4 000 € prévus au BP 2010 - et la mise à disposition de moyens techniques, matériels et humains.

Il est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association pour la promotion et la diffusion des connaissances archéologiques fixant les modalités du partenariat permettant la mise en œuvre de ces actions, ainsi que les avenants s'y rapportant.

Monsieur le Maire :

Merci. J'en profite pour dire que j'ai été positivement surpris de la qualité du bastion St André, parfaitement restauré dans sa surface, et apparemment naturellement climatisé à l'intérieur. A tel point que dans ces moments de canicule, la fraîcheur qui règne au musée d'Archéologie sans artifice est un plaisir partagé.

Donc sur cette convention, personne n'intervient, pas de vote contre, pas d'abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Madame Badaoui

36-1 JEUNESSE LOISIRS - ACTIVITÉS DE LOISIRS DES ENFANTS (FSALE) - OCTROI D'UN FONDS DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL - CONVENTION AVEC LA CAF - RENOUELEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame Badaoui :

Il s'agit d'autoriser le Député Maire ou son représentant à signer avec la CAF des Alpes Maritimes la convention relative au FSEALE – fonds de soutien exceptionnel aux activités et loisirs des enfants - qui finance une partie des développements et fréquentations non prises en compte par le contrat Enfance Jeunesse.

Monsieur le Maire :

Merci. Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Vous vous souvenez bien qu'en début de séance je vous avais demandé si vous étiez d'accord pour que Mathieu GILLI soit secrétaire de séance et vous l'aviez approuvé à l'unanimité. Voilà et spontanément il savait que vous approuviez cette démarche.

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances si vous devez en prendre. Je rappelle à l'ensemble du conseil que le 19 juillet, à la suite des premiers travaux « Atelier Littoral » pour lequel j'ai trouvé que le travail était remarquable mais que la pédagogie de présentation n'avait pas le relief que l'on pouvait attendre d'un travail aussi riche, j'ai demandé à ce que l'on puisse, de la part de la Ville cette fois, faire une plaquette compréhensible du projet de l'atelier littoral diffusé.

Je prends bien la précaution de vous dire que vous aurez l'intégralité de ce qu'a fait l'atelier littoral, avec toutes les planches, et que vous aurez un résumé dont la responsabilité incombera cette fois à la Ville d'avoir fait la synthèse de ce qui a été présenté. Ça c'est le 1^{er} point.

Le deuxième point, c'est que depuis que l'Atelier Littoral a commencé à travailler sur l'Espace Lacan Marena, Jean-Pierre Gonzalez et moi-même avons demandé aux architectes conseils de travailler un pré-projet Lacan Marena. Ce pré-projet peut nous être présenté le 19 juillet et donc je propose qu'il soit présenté en Conseil municipal / Conseil de développement associé un peu de la même façon.

Donc le 19 juillet on aura l'ensemble des documents Atelier Littoral, la plaquette synthèse de la Ville d'Antibes qui prendra la responsabilité de son explication, et puis la proposition des architectes conseils Ville d'Antibes sur Lacan Marena, le tout étant bien entendu sujet à débats et à discussions, rien n'étant figé, mais l'été portant conseil, à la rentrée, nous essayons de affiner et de travailler l'ensemble de ces projets pour faire en sorte qu'on puisse les mettre progressivement en œuvre par un concours d'appels à projets qui pourrait concerner Lacan Marena. Vous vous souvenez, qu'on a un projet qui est lancé déjà, sur la surface Pré des Pêcheurs et qui devrait aussi amener un compte rendu.

Je me suis bien fait comprendre ? Donc le 19, à quelle heure ?

A 17h 30 - pour que ceux qui travaillent puissent sortir de leur travail - vous aurez donc l'ensemble des documents de l'atelier littoral faits sous sa responsabilité, le résumé synthèse fait par la Ville d'Antibes à partir de l'atelier littoral, et les propositions des architectes conseils ville d'Antibes sur le projet Lacan Marena. Après le 19 juillet, je sais qu'on devrait s'arrêter jusqu'après le 15 août, et on se retrouvera probablement dans la dernière semaine d'août.

Je souhaite à ceux qui en prennent, de bonnes vacances, à ceux qu'on revoit le 19, à bientôt.
Merci.

La séance a été levée à 17 heures.

Le Directeur Général des Services,
Secrétaire Auxiliaire de Séance,



Stéphane PINTRE



Le Secrétaire de séance,



Matthieu GILLI